

COMMUNE DE BLENNES**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 2 février 2018**

L'an deux mil dix huit et le deux février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – BARDIN – SANCHEZ – YONNET - Mmes MORTREUIL – DESSOUT – PRISE - LABBE

absentes non représentées : Céline LAGE NUNES – Fatiha LAKEBIR – Valentine VANACORE

Secrétaire de séance : Claire MORTREUIL

Personnel communal - Plan de formation mutualisé entre la CC du Pays de Montereau et la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi impose à toutes les collectivités de se doter d'un plan de formation du personnel. Ce plan permet de contribuer au développement ou au maintien des compétences pour un service public de proximité et de qualité.

Le plan de formation mutualisé s'adresse aux communes dont l'effectif comptabilisé au 1^{er} janvier de l'année en cours est inférieur à 10 agents.

Le service RH de la CCPM peut se charger de recenser les besoins individuels des agents des collectivités de moins de 10 agents et de mettre en œuvre le plan de formation mutualisé. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des présents

- ♦ De confier à la CCPM la mise en œuvre du plan de formation mutualisé
- ♦ De valider la convention jointe à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document à cet effet.

-----°°°°°°-----

Finances communales – autorisation de dépenses d'investissement 2018 dans l'attente de l'adoption du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

-----°°°°°°-----

Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Seine et Marne

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non

affiliées de leur département.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- ♦ **d'approuver** la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.
- ♦ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

----°°°°°°----

Aménagement de la place publique & d'un local commercial – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'avis d'appel à la concurrence du 25 décembre 2017, les membres de la commission Appel d'Offres réunis le 23 janvier 2018 ont étudié les offres pour les différents lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de confier les travaux aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – VRD

Entreprise Jean LEFEVRE (route de Montereau – 77130 CANNES ECLUSE)

Montant des travaux : 80 458.87 € HT

Lot n° 2 – maçonnerie

Entreprise Bernard DELARUE (rue de Sade – 89150 VALLERY)

Montant des travaux : 30 970.40 € HT

Lot n° 3 - menuiserie extérieure

Entreprise BEGUE Jean-Luc (1 rue des Sablons – 77940 DIANT)

Montant des travaux : 2 225.34 € HT

Lot n° 4 – Serrurerie

Entreprise LIORET (15 rue Grande -77710 PALEY)

Montant des travaux : 18 531.80 € HT

Lot n° 5 – Isolation/cloisonnement/menuiserie intérieure

Entreprise Bernard DELARUE (rue de Sade – 89150 VALLERY)

Montant des travaux : 6 037.98 € HT

Lot n° 6 – électricité/éclairage public

Société BLANC Dominique (Villoiseau – 77940 BLENNES)

Montant des travaux : 18 761.79 € HT

Lot n° 7 – Plomberie

LA LOUISIANE (18 rue Buzelin – 75018 PARIS)

Montant des travaux : 1 405.50 € HT

Lot n° 8 – Peinture

Entreprise KUFIT (45120 CHALETTE SUR LOING)

Montant des travaux : 6 595.34 € HT

Lot n° 9 – espaces verts/mobilier urbain

Société DAUPHIN (ZA de Richebourg – 77940 VOULX)

Montant des travaux : 21 813.60 € HT

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 186 800.62 €

Ces montants peuvent être revus à la baisse suite aux aménagements du CCTP (cahier des charges) et aux négociations en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés, les ordres de services ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution des travaux.

----°°°°°°----

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a contracté un abonnement de 140 € par an pour l'application PANNEAUPOCKET. Les habitants de Blennes, ainsi que les parents des élèves du RPI Blennes-Chevry-Diant, peuvent désormais recevoir les informations et alertes concernant la commune et/ou les écoles sur leur téléphone portable en téléchargeant gratuitement l'application, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Il peut s'agir de coupures d'électricité, d'eau, de fermeture d'école, annulation de transports scolaires, de travaux, ou encore de manifestations.

➤ Travaux de voirie

Arnaud SOLAZZO informe qu'il s'est rendu avec Pascal DALICIEUX le 25 01 2018 à la CCPM pour rencontrer le président Jean-Marie ALBOUY, Alain GAUTHIER (direction service technique ccpm) et le Vice-Président en charge de la voirie (Jean-Yves LECHNER) pour traiter de la compétence voirie. Il a été question du programme 2017 devant être réalisé en 2018. (rue des 3 Communes, trottoir rue de la Raie Creuse, chemin des Ecoliers, rue des Moines) et du programme 2018 dont seuls 4 des 9 points demandés par la commune seront pris en compte à savoir :

sécurisation de la traverse de Launoy, rue des Ormes, chemin des Gâtineaux, rue Sainte Geneviève. Le chemin des Montgerons, la rue de la Justice, la rue de l'Orvane, la rue du Moulin et le chemin de la Pente seront reportés.

La commune fait part de son mécontentement quant au déséquilibre constaté entre sa participation financière et les travaux réalisés en contrepartie.

Monsieur le Président de la CCPM ayant expliqué en détail la destination et la répartition de cette somme, nous savons maintenant que, globalement, la commune aura récupéré sur deux années l'équivalent des attributions de compensation en travaux de voirie.

Ont été abordés également les autres sujets inhérents :

amendes de polices , drainage d'eaux pluviales à intégrer aux travaux du chemin des Ecoliers, gestion d'eaux pluviales à Villemaugis provenant de la voirie et créant nuisance à riverain, réfection d'accotements, convention Initiatives 77 (rejointoiment des caniveaux), drainage eaux pluviales chemin des Montgerons et parking de la place de Maurepas, prochaine campagne de peinture voirie pour que ne se reproduisent pas les problèmes de 2017, fréquence des patrouilles de réparations des nids de poules par la régie technique, dérasements des accotements, mise en sens unique de la rue Chaude, intégration d'aménagements de sécurité routière dans la programmation des travaux de voirie, etc ...

Il est projeté de mettre la rue Chaude en sens unique ; cela ne sera réalisé que lorsque la place publique sera réaménagée et l'escalier d'angle reculé afin de permettre aux engins agricoles de tourner aisément.

- **sécurité routière** : face aux refus répétés de l'Agence Routière Territoriale d'investir dans des dispositifs de sécurisation du réseau traversant le territoire, nous avons demandé l'appui de la gendarmerie pour valider les solutions techniques proposées par le bureau d'étude en 2016. Lors de la réunion de bilan annuel ayant eu lieu à Lorrez le Bocage le 31 janvier dernier, la gendarmerie s'est engagée à nous apporter son aide. Les nouveaux gendarmes affectés à la brigade de Lorrez sont venus se présenter en mairie. Nous leur avons fait savoir nos besoins en terme de proximité aux habitants, contrôle de vitesse et stationnement vers l'école. Le CCAS leur a transmis la liste des personnes âgées ou vivant seules.

➤ **Transport à la Demande (TAD)**

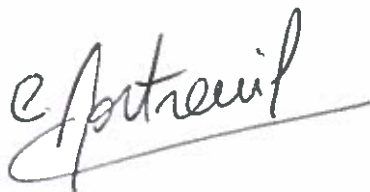
M. Dalicieux rapporte qu'une réunion a eu lieu le 31 janvier pour le nouveau TAD. Le service attendu est d'un excellent rapport qualité / prix. Nous attendons que le département valide et démêle les blocages administratifs non encore résolus.

➤ L'équipe municipale a reçu notre Députée ce jour 2 février en salle du conseil.

Ce fut l'occasion de la questionner sur le devenir des communes rurales, l'intérêt des fusions, la baisse des dotations annoncée par le gouvernement, la suppression de la taxe d'habitation, les raisons de la disparité entre les dotations allouées aux communes rurales qui sont moitié moindres que celles données aux communes urbaines. Nous lui avons aussi demandé de bien vouloir nous aider à trouver des solutions pour diverses problématiques qui sont importantes pour nous, telles que :

le surcoût du transport de la ligne 19 qui nous est imposé par un syndicat sans que la commune en soit adhérente et puisse voter cette décision, notre difficulté à faire aboutir nos demandes d'investissements en terme de sécurité routière, la dangerosité constatée des transports scolaires, le financement de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile, le transport à la demande dont l'existence dépend de problèmes administratifs non encore résolus. Valérie LACROUTE s'est engagée à suivre de près ces sujets et à nous apporter des réponses.

La secrétaire de séance



Le Maire,

